



MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE

2510, rang Saint-Jean, Saint-Maurice (QC) G0X 2X0
Téléphone : (819) 374-4525 / Télécopieur : (819) 374-9132
Courriel : municipalite@st-maurice.ca
Site internet : www.st-maurice.ca



INFO – CONSEIL MUNICIPAL

Réunion de septembre 2024

Pour faire suite à la réunion du conseil du 9 septembre, voici les principales décisions et les projets en cours. En ce qui a trait au procès-verbal de la réunion précédente, il est déposé lorsqu'il est adopté sur le site internet au www.st-maurice.ca sous l'onglet Ma municipalité/Séances du conseil.

Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail

En 2019, le conseil municipal avait accepté la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité de la violence au travail. Compte tenu que la Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail a été sanctionnée le 27 mars dernier, le conseil municipal a adopté une nouvelle politique afin de se conformer à la Loi sur les normes du travail.

Vous retrouverez cette politique sur le site internet au www.st-maurice.ca sous l'onglet Ma municipalité/Administration/Politiques et règlements.

Programme d'aide à la voirie locale – 2^e demande de subvention pour le ponceau Sainte-Marguerite (près du 1801)

Le conseil municipal a autorisé la directrice générale et greffière-trésorière à déposer une 2^e demande au Programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement – Sécurisation pour le remplacement du ponceau au rang Sainte-Marguerite car l'an passé, le dossier avait été refusé parce que l'enveloppe budgétaire était épuisée. Les documents qui y seront annexés seront préparés par la Firme Pluritec.

Règlement 2024-647 modifiant le règlement de zonage 2009-489 afin de modifier les usages de la zone 224-R rue Notre-Dame en face de la station-service

Le conseil municipal a adopté le règlement final numéro 2024-647 afin d'autoriser la construction d'habitation avec un nombre de logements maximal fixé à 4 dans le secteur en face de la station-service. Ce règlement peut être consulté sur le site internet au www.st-maurice.ca sous l'onglet Service aux citoyens/Règlement d'urbanisme/Zonage.

Vous pouvez contacter monsieur Yves Laflamme au 819-374-4525 ou par courriel au ylaflamme@st-maurice.ca.

Règlement numéro 2024-649 modifiant le règlement de lotissement pour certaines situations particulières de lotissement

Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2024-649 afin d'ajouter un article au règlement de lotissement pour permettre des exemptions aux normes minimales de lotissement pour certaines situations particulières. Vous retrouverez ce règlement sur le site internet au www.st-maurice.ca sous l'onglet Service aux citoyens/Règlement d'urbanisme/Lotissement.

Vous pouvez contacter monsieur Yves Laflamme au 819-374-4525 ou par courriel au ylaflamme@st-maurice.ca.

Collecte de panier de Noël des Chevaliers

Le conseil municipal a autorisé la collecte du panier de Noël par les Chevaliers de Colomb au coin de la rue Notre-Dame et du rang Saint-Jean. Elle se tiendra le 23 novembre prochain.

Remerciement à madame Aline Harnois pour ses 38 ans comme coordonnatrice à la bibliothèque

L'heure de la retraite a sonné pour madame Aline Harnois après avoir été coordonnatrice bénévole de la bibliothèque.

Le conseil municipal a tenu à la remercier pour toutes ces années passées à donner son temps, afin que la bibliothèque, les bénévoles et la population puissent bénéficier d'un service hors-pair.



Bonne retraite Aline!

Demande au ministère des Transports pour la pose de photo radars dans la zone scolaire

Le conseil municipal demande au ministère des Transports de procéder à l'installation de photo radars dans la zone scolaire. Depuis la rentrée des classes et après discussions avec la Sécurité du Québec, la situation de vitesse, malgré la diminution à 30 km/hre dans cette zone, ne s'est vraiment pas améliorée. Espérons un retour positif pour cette demande.

Demande au ministère des Transports pour l'ajout d'un panneau de signal avancé d'autobus sur la 352

Le conseil municipal demande au ministère des Transports d'ajouter sur la route 352 (rang Saint-Jean) un panneau de signal avancé d'autobus dans la dernière côte avant Saint-Luc-de-Vincennes. Les automobilistes voient à la dernière minute l'autobus en haut de la côte et font des dépassements malgré le panneau arrêt de l'autobus. Il en va de la sécurité des enfants et le conseil municipal espère que cette situation sera bénéfique pour ce cas

Prochaine réunion du conseil

La prochaine réunion aura lieu **lundi 7 octobre à 19h00** dans la salle municipale en haut. Ces réunions sont publiques et toute la population est invitée à y assister.



CIRCULAIRE MUNICIPALE

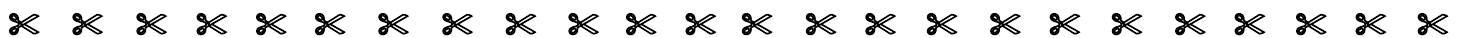
Horaire des édifices municipaux

Le bureau et le garage seront fermés **lundi le 14 octobre 2024** pour l'Action de grâce. **En cas d'urgence, vous pouvez contacter le 819-690-4446**

LOCATION D'UNE SALLE POUR LA « PÉRIODE DES FÊTES »

Toute personne demeurant dans la Municipalité peut donner son nom, en remplissant le coupon-réponse (**1 coupon-réponse par famille**) ci-dessous pour la réservation d'une salle à l'occasion de la « Période des Fêtes ». La demande de réservation doit comprendre les informations suivantes : Le nom de la famille visée, la date de la réservation (**1 date seulement par famille**), spécifiez si c'est pour le dîner ou le souper/soirée ainsi que la salle désirée : salle du conseil, salle des chevaliers ou grande salle.

Vous avez jusqu'au **4 octobre 12h** pour faire parvenir votre coupon-réponse bureau municipal par la poste au 2510 rang Saint-Jean, Saint-Maurice G0X 2X0, soit par courriel au infocitoyens@st-maurice.ca ou directement au bureau. Un tirage au sort sera fait parmi les demandes reçues lors de la réunion du conseil municipal qui se tiendra **lundi le 7 octobre prochain à 19h** à la salle municipale.



UN COUPON-RÉPONSE PAR FAMILLE POUR RÉSERVATION DES SALLES (TEMPS DES FÊTES)

Nom de la famille: _____

Personne responsable: _____ Téléphone: _____

☐ 24 décembre ☐ 25 décembre ☐ 31 décembre ☐ 1^{er} janvier

☐ Dîner ☐ Souper/Soirée

☐ Salle du conseil (150 \$) ☐ Salle des chevaliers (150 \$) ☐ Grande salle (200\$)